

#### **IMPRESSUM**

ÉDITÉ PAR Save the Children, Sihlquai 253, 8005 Zurich, T 044 267 74 70, www.savethechildren.ch RÉDACTION Fabian Emmenegger, Pia Lieberherr, redaktion@savethechildren.ch CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION Andrea Nelson

#### **PHOTOGRAPHES**

Charlie Forgham Bailey, Chris de Bode, Jamie Baker, Jonathan Hyams, Lara Künzler, LJ Pasion, Mustafa Saeed, Sacha Myers, Sandy Maroun, Christina Karrer pour Save the Children.

IMPRESSION brain'print GmbH TRADUCTION Nicole Viaud PAPIER Amber Graphic

\*Afin de protéger les enfants et les familles participant à nos programmes, les noms des personnes présentées ont été modifiés.

## POUR QUE VOTRE HÉRITAGE REDONNE LE SOURIRE À UN ENFANT

Quand un enfant rit – ce rire insouciant et chaleureux –, je me sens heureux. Vous connaissez certainement ce sentiment. Le rire est contagieux et un rire d'enfant nous redonne souvent cette légèreté que nous avons trop souvent perdue dans notre vie quotidienne.

C'est précisément pour cela que Save the Children Suisse travaille et s'engage pour les enfants les plus défavorisés en Suisse et dans le monde. **Chaque enfant doit avoir un avenir –** quel que soit son sexe, son origine ou sa croyance. Avec votre legs, vous veillez à ce que notre vision puisse devenir réalité, et que, dans le monde entier, tous les enfants puissent survivre, apprendre et être protégés.

«L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur.» Cette citation de notre fondatrice Eglantyne Jebb montre quel est l'objectif que nous poursuivons chaque jour avec notre travail en faveur des enfants: leur donner le meilleur de nous-mêmes. C'est ainsi que nous faisons vivre l'héritage d'Eglantyne Jebb, plus de 100 ans après la fondation de Save the Children.

Vous aussi, vous pouvez participer à ce mouvement et apporter votre contribution, afin que des enfants survivent, apprennent et soient protégés – en inscrivant Save the Children Suisse dans votre testament.

Votre générosité continuera de vivre dans le rire des enfants.

Merci de tout cœur.

Adrian Förster

Directeur général de Save the Children Suisse

## OFFRIR UN AVENIR AUX ENFANTS

Pour un monde dans lequel chaque enfant puisse survivre, apprendre et être protégé.

Save the Children Suisse est membre de la plus grande organisation indépendante de défense des droits de l'enfant dans le monde. Save the Children s'engage depuis 1919 de manière ciblée pour que ces derniers soient respectés. En Suisse et dans plus de 120 pays, nous veillons à ce que les enfants reçoivent des soins médicaux, de la nourriture, une éducation et une protection, quel que soit leur sexe, leur origine ou leur croyance.

Dans des cas d'urgence et de catastrophe, où les enfants sont particulièrement vulnérables, nous sommes parmi les premiers à être sur place et les derniers à repartir. Nous veillons à ce que les besoins élémentaires des enfants soient satisfaits et que leur voix soit entendue.

Tous les enfants ont les mêmes droits – où qu'ils soient nés. Bien que ces droits soient inscrits dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, ils ne sont malheureusement pas encore respectés partout.

Nous nous engageons en Suisse et dans le monde pour que les choses bougent. Afin d'obtenir des changements sur le long terme, nous travaillons aussi au niveau politique et en coopération avec les autorités des pays concernés, pour que les droits de l'enfant soient enfin appliqués.

Ce n'est que grâce à nos donatrices et donateurs que nous pouvons nous engager durablement pour l'avenir de chaque enfant. Nos projets touchent chaque année environ 155 millions d'enfants.



ÊTRE PROTÉGÉ

Aucune violence contre les enfants ne saurait être tolérée.



**SURVIVRE** 

Aucun enfant de moins de cing ans ne doit mourir pour des raisons évitables.

**APPRENDRE** 

Chaque enfant doit bénéficier d'une éducation élémentaire de bonne qualité.



# KALYANI (13 ANS), INDE

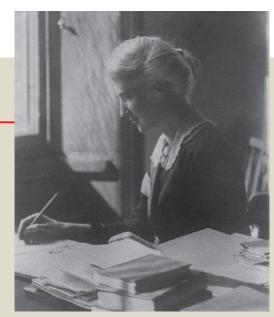
La jeune Kalyani vit dans un bidonville à New Delhi. Elle rêve de s'envoler très loin: «Quand je vois un avion dans le ciel, je m'imagine être à bord. J'aimerais tant voir le monde. Et surtout, sortir de ce bidonville. Si je pouvais un jour devenir hôtesse de l'air, j'aurais la possibilité de voyager et d'oublier ainsi ma vie actuelle.»

Grâce à des dispensaires mobiles, Save the Children veille à ce que les habitants des bidonvilles en Inde disposent également de soins médicaux. Nos collaboratrices et collaborateurs se préoccupent en outre de permettre aux enfants de bénéficier d'une éducation scolaire et d'être protégés contre le travail forcé.

## PARTICIPEZ À NOTRE HISTOIRE!

# 1919 – Comment tout a commencé

L'institutrice anglaise Eglantyne Jebb fonde Save the Children pour aider les enfants qui souffrent après la Première Guerre mondiale. Afin d'étendre l'aide aux enfants défavorisés, elle créera en 1920 l'Alliance internationale Save the Children, placée sous le patronage du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à Genève.



# 1922 – Première version des droits de l'enfant

Eglantyne Jebb rédige à la main une première mouture des droits de l'enfant à Genève. Ces principes seront finalement adoptés par la Société des Nations en tant que « Déclaration de Genève ». Ils constituent la base de l'actuelle Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

### Declaration of Geneva

- By the present Declaration of the Rights of the Child, commonly known as the \* Declaration of Geneva\*, men and women of all nations, recognising that Mankind owes to the Child the best that it has to give, declare and accept it as heir duty that, beyond and above all considerations of race, sationality or creed:
- I. THE CHILD must be given the means requisite for its normal development, both materially and spiritually.
- II. THE CHILD that is hungry must be fed; the child that is sick must be nursed; the child that is backward must be helped; the delinquent child must be reclaimed; and the orphan and the waif must be sheltered and uncoursed.
- III. THE CHILD must be the first to receive relief in times of distress.
- IV. THE CHILD must be put in a position to earn a livelihood and must be protected against every form of exploitation.
- V. THE CHILD must be brought up in the consciousness that its talents must be devoted to the service of its fellow-men.

# Années 70 — Extension de l'aide internationale

Save the Children intervient déjà depuis des décennies partout dans le monde. Après la guerre du Vietnam, nous serons ainsi la première organisation humanitaire internationale à être autorisée à retourner dans le pays. Avec nos projets, nous aidons des enfants à surmonter les traumatismes vécus.



# 2018 – Des situations difficiles

Nos équipes d'aide d'urgence sont confrontées à des crises toujours plus complexes – par exemple, la sécheresse dans la Corne de l'Afrique et ses conséquences, le conflit qui perdure au Yémen ou l'exode des Rohingya au Bangladesh. Les enfants sont exposés sans défense aux dangers que ces crises impliquent.



# des droits de l'enfant

Save the Children célèbre son 100° anniversaire. Cent ans après sa fondation par Eglantyne Jebb – déclenchée par une crise humanitaire –, nous nous engageons toujours pour les enfants les plus fortement défavorisés en Suisse et dans le monde.



# 2030 – Regard sur le futur

Notre vision est celle d'un monde dans lequel chaque enfant pourra survivre, apprendre et être protégé. Nous ne pourrons atteindre cet objectif ambitieux qu'avec vous, nos fidèles donatrices et donateurs.



6



# TAREK (7 ANS), SUISSE

L'air satisfait, Tarek tient dans ses mains une crécelle qu'il a peinte dans ses couleurs préférées. Il voudrait absolument l'essayer avec ses copains pour accompagner une chanson. Le jeune garçon a dû fuir avec sa famille la violence qui ravage son pays natal, la Syrie. Cela fait longtemps qu'il n'est pas allé à l'école.

Dans l'espace protégé pour les enfants que nous avons aménagé dans un centre pou requérants d'asile en Suisse, Tarek a trouvé un lieu où il peut renouer avec l'enfance. Les activités proposées encouragent son développement. Le père de Tarek souligne combien ce programme est important pour son fils: « En y participant régulièrement, il a retrouvé sa joie de vivre et s'est fait des amis. Le soir, quand il rentre à la maison, il nous chante les nouveaux airs qu'il a appris.»

Notre projet pilote s'est achevé avec succès. Un millier d'enfants en ont profité. Aujourd'hui, nous conseillons et épaulons des centres pour requérants dans toute la Suisse, pour que les jeunes réfugiés bénéficient d'un suivi adapté à leur âge.

# POURQUOI RÉDIGER Un testament?

Avec un testament, vous avez la certitude que les choses seront réglées comme vous le souhaitez. Seul un testament clairement formulé et authentifié peut empêcher que votre succession ne se déroule pas comme vous l'aviez prévu. Car, sans testament, votre fortune sera répartie selon le droit successoral ou, si vous n'avez pas de descendant, sera attribuée à l'Etat.

#### Transmettre ce qui vous tient à cœur

Vous souhaitez vous engager pour des enfants dans la détresse partout dans le monde et que votre engagement se poursuive après votre décès. Vous pouvez vous en assurer en le mentionnant dans votre testament – sous forme de legs ou de part successorale. Car ce qui vous tenait à cœur de votre vivant et votre engagement pour une bonne cause doivent continuer de rayonner sera attribuée un futur lointain.

Dans les pages qui suivent, nous avons rassemblé pour vous des informations complémentaires concernant la rédaction de votre testament et différents exemples.

Remarque: Save the Children Suisse ne peut fournir des conseils individuels sur des questions juridiques concernant le règlement de votre succession. Si vous souhaitez un conseil juridique, veuillez consulter votre notaire ou votre avocat.

Monyrath (7 ans), originaire du Cambodge, a suivi un programme préscolaire de Save the Children avant de commencer l'école primaire. Elle apprend maintenant les lettres avec beaucoup de joie.



## A COMBIEN S'ÉLÈVE MA QUOTITÉ DISPONIBLE?

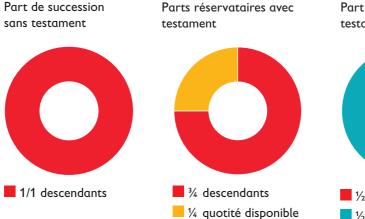
Si vous avez des descendants, des parents, un ou une partenaire, ceux-ci recevront au moins la part successorale légalement prescrite. Les conjoints ou les partenaires sont traités de manière égale sur le plan du droit successoral. Les frères et sœurs ne bénéficient pas d'une réserve légale.

Dans le tableau ci-contre, vous pouvez voir en combien de parts au moins vous devrez partager votre fortune selon la loi. Vous pouvez décider vous-même de la quotité disponible.

Les personnes seules (sans conjoint, enfant ou parents) peuvent librement disposer de l'ensemble de leur patrimoine.

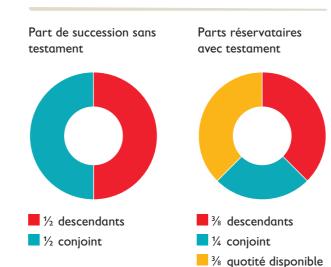
### **PERSONNES SEULES**

#### **AVEC ENFANTS**

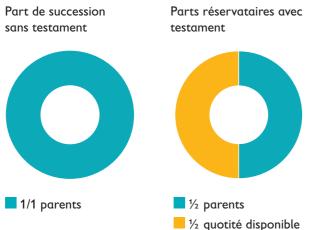


## COUPLES

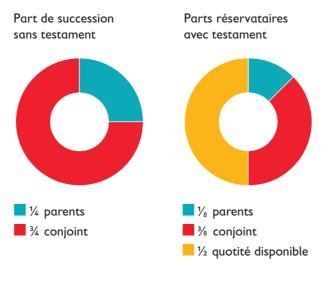
#### **AVEC ENFANTS**

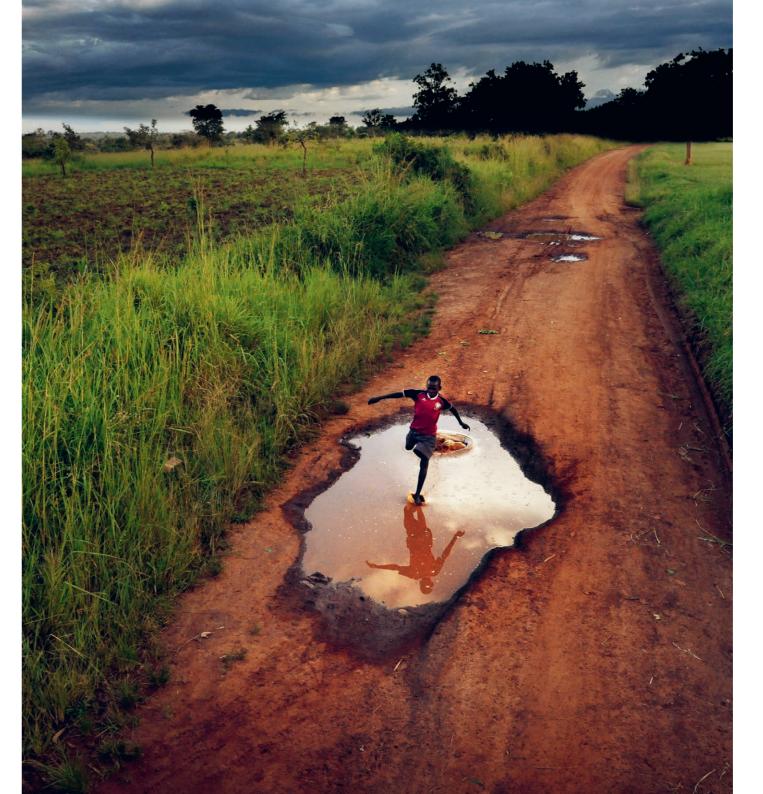


#### SANS ENFANT, AVEC PARENTS



#### SANS ENFANT, AVEC PARENTS





# MAMADOU (11 ANS), OUGANDA

Le jeune Mamadou aime le paysage où il a grandi. Il rêve de devenir le coureur de marathon le plus rapide de la planète: « Mes parents sont fiers de moi. Je fais chaque jour le tour du champ qui se trouve derrière l'école – cela fait presque cinq kilomètres! J'aimerais aussi que mon école et mon pays puissent être fiers de moi. Je rêve souvent que je reviens à la maison avec la grande coupe et que tout le monde applaudit.»

En Ouganda, le pays natal de Mamadou, Save the Children construit des cliniques et des écoles, forme des enseignants et veille à la protection des enfants. Car, si des enfants comme Mamadou peuvent grandir en bonne santé et étudier, ils auront la chance de concrétiser leurs rêves à l'avenir.

## LÉGUEZ UN SOURIRE D'ENFANT

Vous avez les trois possibilités suivantes pour prendre en compte Save the Children Suisse dans votre testament:

AVEC UN **LEGS OU UNE DONATION** 

2 AVEC SAVETHE CHILDREN COMME COHÉRITIÈRE

3 AVEC SAVETHE CHILDREN COMME HERITIÈRE UNIQUE

Pour que votre testament soit valable, il doit **être manuscrit** ou **être authentifié par un notaire.** 

#### TESTAMENT

Je soussignée, Elise Modèle, née Littlehouse à Genève le 9 septembre 1941, domiciliée au 14, rue Modèle, 1201 Genève, déclare disposer librement de ma succession comme suit.

Ce testament remplace toutes les autres dispositions testamentaires antérieures.

Mon époux, André Modèle, et mes trois enfants, Christian,

Julie et Sophie, sont mes héritiers légaux. Ils recevront donc leur part réservataire.

- Je lègue 15 000 francs à l'organisation de défense des droits de l'enfant Save the Children Suisse, à Zurich.
- Je lègue le solde de mon assurance-vie à ma filleule, Lisette Frémont, rue des Capucines 2,1009 Pully.
- Je lèque ma voiture à ma petite-fille, Emilie Poudry, chemin des Tilleuls 9, 5451 Avenches.

Signature: E. Holley

Genève, le 1er septembre 2020, Elise Modèle

### LEGS OU DONATION

Vous décidez de transmettre à Save the Children Suisse un montant fixe que vous déterminerez, une valeur bien définie (un compte comportant des titres ou des espèces) ou un objet de valeur (maison, terrain, objet d'art, etc.).

#### TESTAMENT

Je soussignée, Janine Modèle-Test, rue Modèle 1, NPA Localité, née Dupont le (date), déclare disposer librement de ma succession comme suit. Ce testament remplace toutes les autres dispositions testamentaires antérieures.

- Mon époux, André Modèle, doit recevoir sa part réservataire,
   à savoir 1/4 de ma succession.
- Mes trois enfants, Christian, Julie, Robert et Françoise, recevront également leur part réservataire, soit 1/8° de l'ensemble de la succession chacun.

La quotité disponible, à savoir  $3/8^{\circ}$  de l'ensemble de la fortune, doit être répartie à parts égales entre les cohéritiers suivants:

- l'organisation de défense des droits de l'enfant Save the Children Suisse, à Zurich;
- ma petite-fille, Charlotte Modèle, (adresse)
- mon filleul (nom et adresse)
- mon amie de lonque date (nom et adresse)

Signature: E. Jacob

Genève, le 1er septembre 2020, Elise Modèle

## SAVE THE CHILDREN COMME COHÉRITIÈRE

Vous définissez une quote-part, en l'occurrence **un certain pourcentage** de la succession, destinée à Save the Children Suisse. Cette quote-part sera prise en compte après que les héritiers réservataires auront reçu leur part.

#### TESTAMENT

Je soussignée, Janine Modèle-Test, rue Modèle 1, NPA Localité, née Dupont le (date), déclare disposer librement de ma succession comme suit. Ce testament remplace toutes les autres dispositions testamentaires antérieures.

- Je désigne l'organisation de défense des droits de l'enfant Save the Children Suisse, à Zurich, comme ma seule héritière.

Signature: E. Joldh

Genève, le 1er septembre 2020, Elise Modèle

### SAVE THE CHILDREN EN TANT QUE SEULE HÉRITIÈRE

Si vous n'avez pas d'héritiers réservataires, vous pouvez coucher **Save the Children Suisse comme seule héritière** sur votre testament.

# TRANSFORMEZ DÈS MAIN-TENANT VOTRE HÉRITAGE EN UN SOURIRE D'ENFANT

Vous voulez aider des enfants à survivre, à apprendre et à être protégé même après votre propre disparition? Rédigez votre testament sur les pages suivantes.

Veuillez noter que votre testament ne sera valable que si vous l'avez entièrement écrit à la main, en indiquant le lieu et la date de son établissement. Vous pouvez, sinon, le faire authentifier par un notaire pour garantir sa validité.

#### Conservation du testament

L'idéal est de le déposer auprès de votre commune de résidence ou de l'un des offices qu'elle vous indiquera (p. ex. un notaire).



## MON TESTAMENT

Lieu, date (JJMMAAAA)	Signature

# **WILNER (12 ANS), HAÏTI**

Wilner vit avec sa famille dans l'un des pays les plus pauvres de la planète: Haïti. Les événements survenus lors du séisme qui a dévasté l'île en 2011 ont choqué et traumatisé le jeune garçon. Toutefois, aujourd'hui, c'est un adolescent joyeux et plein d'initiative! «Je voudrais devenir mécanicien. Mais peut-être aussi que j'aimerais mieux devenir le chauffeur d'une star célèbre», déclare-t-il quand on lui demande quels sont ses rêves d'avenir.

Grâce à notre travail de longue haleine à Haïti, nous avons pu être immédiatement sur place après le séisme et fournir une aide d'urgence. Notre objectif est de garantir que notre travail sur le terrain soit durable. C'est pourquoi nous aidons des enfants et leurs familles à reconstruire leur existence à long terme. Ainsi, des enfants comme Wilner ont aujourd'hui la chance de pouvoir envisager un avenir qu'ils auront eux-mêmes choisi.



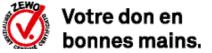
17

## **CE QUE NOUS VOUS PROMETTONS**

Nous respecterons vos dernières volontés et utiliserons votre don pour aider les enfants les plus fortement défavorisés dans le monde.

Nous protégeons les enfants durant des conflits armés ou des catastrophes; nous mettons tout en œuvre pour qu'ils survivent et puissent poursuivre leur scolarité. Grâce à votre legs, vous permettez que les enfants soient protégés, puissent grandir en bonne santé et aller à l'école.

En tant qu'organisation à but non lucratif exerçant une activité d'utilité publique, Save the Children Suisse est exonérée de l'impôt sur les successions et les donations. La façon dont Save the Children Suisse utilise les fonds qui lui sont confiés est régulièrement contrôlée par la fondation indépendante ZEWO.



## **CONTACTEZ-NOUS!**

Si vous souhaitez de plus amples informations, contactez-nous. Il suffit tout simplement de remplir cette carte pré-imprimée et de nous la retourner. Veuillez cocher la case correspondante:

<ul> <li>J'ai couché Save the Children Suisse sur mon testament.</li> <li>J'ai des questions concernant la conception de mon testament et je vous prie de me rappeler.</li> <li>Je souhaite recevoir davantage d'informations sur le travail de Save the Children.</li> <li>Autres souhaits:</li> </ul>			
MES COORDONNÉES:	O Monsieur	O Madame	
Prénom, nom			
Rue, n°		······	
NPA, localité			
Courriel			
N° de téléphone			

Nous vous remercions de votre intérêt et nous vous contacterons dès que possible.

Vous pouvez à tout moment nous écrire directement un mail à l'adresse suivante:

info@savethechildren.ch ou nous contacter au numéro 044 267 74 70.

Prière d'affranchir

Save the Children Suisse Sihlquai 253 8005 Zurich





Des enfants heureux apprenant dans une école au Népal.

